

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7321392101**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7321392101>

Cette annonce a été mise en ligne le **3 mars 2023** sur **Agriculteur Normand-web**  
Pour le département : **50 - MANCHE**

*SAS "David GOUHIER, Jean-Michel BOISSET, Rodolphe  
PEAN, Caroline THOUROUDE & Julie FOUCAULT,  
Notaires associés"  
12 rue de Caen, BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE  
THUE ET MUE (14740)*

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Jean-Michel BOISSET, notaire à THUE ET MUE (14740), le 1er mars 2023.

Dénomination : SCI CAP DE JONVILLE

Forme : société civile immobilière

Siège social : 107 rue Guillaume Fouace, REVILLE (50760)

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevé, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que la mise à disposition à titre gratuit d'un immeuble de l'actif social à Monsieur Georges MOULIN et Madame Laurence GODART-MARCHAND, ou le survivant d'eux. Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 30 années.

Capital social fixe : 1.000,00 EUR

Montant des apports en numéraire :

- Monsieur Georges MOULIN apporte la somme de CINQ CENT EUROS (500,00 EUR)

- Madame Laurence GODART-MARCHAND apporte la somme de CINQ CENT EUROS (500,00 EUR)

Cession de parts et agrément :

- concernant la mutation entre vifs, toutes les cessions de

parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

- concernant la mutation par décès, la qualité d'associé est transmise de plein droit aux héritiers réservataires de l'associé, à l'exclusion de tous autres ayants droit. Tout autre ayant droit doit, pour devenir associé, obtenir l'agrément de la collectivité des associés, se prononçant par décision extraordinaire hors la présence de ces dévolutaires.

Gérant : Monsieur Georges MOULIN et Madame Laurence GODART-MARCHAND, demeurant à FLANCOURT-CRESCY-EN-ROUMOIS (27310), 329 rue Charles IX.

La société sera immatriculée au RCS de CHERBOURG

*Pour avis*

*Maître Jean-Michel BOISSET*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

